



RECENSEMENT ELECTORAL DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR
RABAT: 29 NOVEMBRE AU 1^{ER} DECEMBRE 2019

127 NOV 2019

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc porte à la connaissance de la Diaspora Togolaise résidant au Royaume du Maroc que, dans le cadre de la participation des togolais de l'extérieur aux élections nationales, notamment à l'élection présidentielle de 2020, conformément aux dispositions de la loi n° 2012-002 du 29 mai 2012 portant code électoral modifiée par la loi n°2013-004 du 19 février 2013, la loi n°2013-008 du 22 mars 2013 et la loi n°2019-017 du 06 novembre 2019, ainsi que du décret n°2019-151/PR du 13 novembre 2019 fixant le nombre de Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) et des Commissions Electorales d'Ambassades Indépendantes (CEAI) et leurs ressorts territoriaux, un recensement électoral des togolais résidant au Royaume du Maroc se déroulera au centre de recensement et de vote de la CEAI-Rabat, sise à l'Ambassade du Togo près le Royaume du Maroc, **du vendredi 29 novembre au dimanche 1^{er} décembre 2019, de 8 heures à 17 heures.**

Pour se faire recenser, tout togolais, résidant au Maroc est tenu de se présenter, muni de:

- **sa carte nationale d'identité en cours de validité ;**
- **son passeport en cours de validité ;**
- **sa carte consulaire d'une validité de six (06) mois à la date de recensement.**

A cet effet, l'Ambassade compte sur le civisme des togolais remplissant les conditions susmentionnées à se mobiliser massivement pour l'accomplissement de ce devoir civique./-



Le Chargé d'Affaires, a.i

Koudjo ADANOU